

## COMITÉ DU LABEL DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2014 – N°208/Label/L201

## **AVIS DE CONFORMITÉ**

## Enquête « Associations 2014 »

Service producteur : Département des synthèses sectorielles - Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee - Ministère de l'économie et des finances

Opportunité: avis favorable émis le 20 novembre 2013, par la Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du label du 19 mars 2014 (Commission Entreprises).

Cette enquête nouvelle a pour objectif général de fournir des données statistiques de cadrage sur l'ensemble des associations relevant de la loi 1901 et assimilées, quel que soit leur domaine d'activité.

L'enquête « Associations 2014 » sera la première du système statistique public couvrant l'ensemble du monde associatif et ayant les associations comme unités enquêtées. Par le passé, différents dispositifs statistiques se sont intéressés au tissu associatif, mais aucune enquête ne visait directement les associations. Les dispositifs hors statistique publique apportent quant à eux des enseignements importants sur le fonctionnement du monde associatif, mais ne permettent pas d'établir des statistiques précises sur l'ensemble des associations, faute de s'appuyer sur un répertoire central exhaustif des associations.

L'enquête « Associations 2014 » répond directement à une des recommandations du rapport « Connaissances des associations » du Cnis de décembre 2010 et ainsi à une des attentes du milieu associatif organisé et des chercheurs depuis une vingtaine d'années.

Les principaux thèmes de l'enquête auprès des associations portent sur :

- leurs ressources humaines : salariés, volontaires, bénévoles, ...;
- leurs ressources financières : dons, cotisations, mécénat, subventions publiques, ... ;
- leurs charges : salaires, ...;
- leur domaine d'activité : culturel, sportif, sanitaire ou social, ...;
- leur organisation et leur rayon d'intervention.

Le questionnaire contiendra également un volet sur l'évolution récente de leur situation et des éventuelles difficultés qu'elles ont pu rencontrer pour exercer leur activité au cours des trois dernières années.

Un questionnement différencié sera mis en œuvre selon que l'association emploie ou non des salariés. Le questionnaire en direction des associations non-employeuses sera nettement moins détaillé, l'enquête visant d'abord à donner pour ces dernières quelques informations sur l'activité à partir des répondantes et à estimer l'importance des associations actives par domaine d'activité. Les temps de réponse moyens estimés sont de 60 minutes environ pour les associations employeuses et de 13 minutes pour les associations non-employeuses.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ..../...

La base de sondage est constituée de toutes les associations implantées en France entière, employeuses ou non, dès lors qu'elles sont enregistrées dans le répertoire Sirene ou dans le répertoire national des associations (RNA) administré par le Ministère de l'intérieur. L'échantillon des associations employeuses sera extrait de Sirene et contiendra environ 17 000 unités. Concernant les associations non-employeuses, l'échantillon, d'une taille d'environ 16 500 unités, sera tiré à la fois dans Sirene et dans le RNA avec un processus pour limiter les cas de redondances possibles entre les deux bases.

La collecte aura lieu de mi-septembre à décembre 2014. Elle sera réalisée principalement par internet avec toutefois la possibilité de répondre par voie postale à la demande de l'association. Ces deux modes de collecte seront proposés aux associations non-employeuses dès le courrier de lancement de l'enquête.

Une première publication des résultats de l'enquête est prévue à l'automne 2015 dans un *Insee Première* consacré au champ des associations employeuses en 2013. Elle sera suivie d'un *Insee Première* sur les associations non-employeuses et d'un *Insee Résultats*.

 $\sim \sim \sim$ 

<u>Justification de l'obligation</u>: L'enquête « Associations », réalisée pour la première fois par le système statistique public, répond directement à une des recommandations de première priorité du rapport "Connaissance des associations" du Cnis publié en décembre 2010 ; elle constituera donc une nouvelle source d'information essentielle pour le débat public sur un secteur au poids non négligeable et croissant dans l'économie. Cette caractéristique, ainsi que la nécessité de relances efficaces afin d'obtenir des taux de réponses élevés assurant la robustesse des résultats diffusés, justifient le label d'intérêt général avec le caractère obligatoire.

Le Comité du label souligne l'intérêt de cette opération et la qualité du travail accompli, en particulier dans le cadre d'une méthodologie complexe, et il appuie une opération innovante, avec des bases de données dont on ne connaît pas bien la qualité, ce que l'opération vise aussi à évaluer.

## Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations suivantes :

- ✓ Le Comité demande au service de faire entériner par son comité de concertation les modifications de champ proposées : l'intégration de Mayotte et l'exclusion des caisses de congés payés du fait de la particularité de leur activité. Le Comité souhaite être informé de la décision retenue :
- ✓ Le Comité recommande d'être très vigilant sur le traitement statistique, en particulier sur l'articulation des calculs de corrections de la non-réponse, de calage et de partage des poids. Une attention sera portée au traitement des unités qui s'avèreraient employeuses à la vue de leur réponse à l'enquête alors qu'elles sont tirées dans un autre champ. Le service est invité à se rapprocher du Département des méthodes statistiques (DMS) pour traiter toutes ces questions méthodologiques. Le Comité souligne la complexité de la méthodologie (du fait notamment de l'existence de plusieurs bases de sondage non disjointes) et suggère au service de valoriser ses travaux en en présentant les principes lors de colloques statistiques ;
- ✓ Le Comité demande que lui soit adressée une note complète sur la méthodologie statistique (échantillonnage, traitements statistiques post-collecte) quand elle sera finalisée;
- Le Comité suggère de vérifier la qualité du retour d'informations dans l'optique de voir si des exploitations régionalisées, notamment en région Île-de-France, sont pertinentes ;

/

- ✓ Dans le cadre de la reconduction de l'enquête dans un futur proche, le Comité encourage le service à poursuivre les travaux sur les bases de sondage, et, en particulier de continuer la concertation avec le Ministère de l'Intérieur pour améliorer la qualité du Répertoire National des Associations (RNA). Ce travail devra s'inscrire dans le cadre de la réflexion sur la simplification des répertoires inter-administratifs, plaçant Sirène au centre du dispositif;
- ✓ Le Comité prend note du fait que les remarques du pré-label sur les lettres-avis et les questionnaires seront prises en compte.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête Associations 2014 et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour les années 2014 à 2018

Le Président du Comité du label de la statistique publique

Renan DUTHION